

Pôle attractivité et urbanisme durable  
Direction des ports  
Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022\_257  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

### **61 - PORT CHANTEREYNE AIDE ACCORDÉE AU CHALLENGE "VOILE DES ENTREPRISES DU NUCLÉAIRE NORMAND"**

La présente délibération vise à compléter la délibération n°2022-074 du 30 mars 2022 qui recensait les événements nautiques pour lesquels port Chantereyne souhaitait accorder une aide. L'enjeu pour port Chantereyne reste toujours de promouvoir son image, développer sa notoriété, accroître sa fréquentation et dynamiser le plan d'eau de Cherbourg-en-Cotentin.

PORT CHANTEREYNE - PORT D'ACCUEIL DE NOMBREUX ÉVÈNEMENTS NAUTIQUES

#### 1 - Challenge « Voile des Entreprises du Nucléaire Normand »

Le Yacht Club a organisé le « Challenge Voile des Entreprises du Nucléaire Normand » du 9 au 11 juin 2022. Une quinzaine d'entreprises a participé à cet événement nautique pour lequel le Yacht Club a mis 10 voiliers de type J80 à disposition.

Port Chantereyne souhaite soutenir cet événement nautique, qui a permis d'animer le plan d'eau cherbourgeois, en accordant une aide correspondant au coût des places de port à flot des bateaux participants et des bateaux organisateurs n'ayant pas d'abonnement annuel au port Chantereyne. Cette aide est valorisée à hauteur de 829 €.

En contrepartie de ce soutien, le Yacht Club de Cherbourg a mis en place des actions pour valoriser les atouts de port Chantereyne lors des actions de communication relatives à l'épreuve.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° DM\_2021\_0291\_CC du 25 novembre 2021, portant sur les tarifs applicables à port Chantereyne pour l'année 2022,

Vu la délibération 2009-85 du 24 septembre 2009 relative à la remise de redevances de port à l'occasion de manifestations, événements nautiques et accueil de certaines unités,

Vu la délibération 2022-074 du 30 mars 2022 relative aux aides accordées aux manifestations sportives et à la voile sportive,

Considérant l'intérêt de promouvoir et valoriser les activités nautiques de la ville et du port de plaisance Chantereyne à l'occasion d'événements nautiques d'envergure,

Le conseil municipal est invité à accorder au Yacht Club une aide correspondant au coût d'un emplacement à flot aux concurrents et bateaux de l'organisation n'ayant pas de place annuelle au port Chantereyne lors du « Challenge Voile des Entreprises du Nucléaire Normand ». Cette aide est valorisée à hauteur de 829 €.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Publié le 06/10/2022



ID : 050-200056844-20221004-DEL2022\_257-DE

Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 22h59		Nombre de votants : 55	
<u>Pour</u> : 52	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 2 Y. PECORARO, N. VIVIER	<u>NPPV</u> : 1 M. JOZEAU-MARIGNÉ

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Dominique HÉBERT**

# Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 28 septembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 16 septembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Deux, le vingt-huit septembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 16 septembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

## **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand (mandataire HUREL Karine à son départ : 22h29) - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEQUILBEC Frédéric - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (arrivée : 19h33) - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

## **ABSENTS EXCUSÉS**

LAGALLARDE Quentin a donné procuration à DUVAL Karine  
LEPOITTEVIN Gilbert a donné procuration à TAVARD Agnès  
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia  
MARGUERITTE Camille a donné procuration à SAGET Eddy  
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
SOURISSE Claudine a donné COUPÉ Stéphanie  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

M. HÉBERT Dominique conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Publié le 06/10/2022



ID : 050-200056844-20221004-DEL2022\_257-DE